

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-23

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2024
VOTE DU BUDGET

Date de convocation du Conseil : **03 avril 2024**
Affichée le : **03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **11 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Après examen du projet du **Budget Principal 2024** présenté par M. Le Maire, le Conseil Municipal vote, après délibération, à l'unanimité des présents, le **Budget Principal 2024**, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, soit :

- Section de Fonctionnement : 724.725,17 €
- Section d'Investissement : 241.762,00 €

et autorise M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de crédit (dépenses imprévues) de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12) et ce, dans la limite de :

- 7,50 % (taux de fongibilité)

Les présents, pour le vote du budget, ont signé au registre des délibérations sur le document en annexe.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **11 avril 2024**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Damien REREAU



Le Maire
Arnaud OVIDE

